

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-janvier à vingt-heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2018

Présents : MM. Adam, Micat, Roulet, Taupin, Verna, Vandennecke, Mmes Beauvais, Galisson, Joubert, Michener, Prieur, Tartarin, de Saint-Seine,

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

N° 2018-01: TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TEPCV

1.1 Marché public – commande publique

Dans le cadre du programme de subvention CEE TEPCV, le bureau communautaire a validé les devis suivants.

- Remplacement des menuiseries simples vitrages de la mairie : devis de l'entreprise SARL BERLEAU : 9 810,100 € T.T.C
- Remplacement de la chaudière de la mairie (et des logements) : devis de M. Portron 9 940, 63 € T.T.C.

Le montant total des travaux est de 19 750,63 € T.T.C. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 16 123 €. Après récupération de la TVA (en 2019), le reste à charge pour la commune sera de 1 474,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer les devis suivants :
 - Remplacement des menuiseries simples vitrages de la mairie : devis de l'entreprise SARL BERLEAU : 9 810,100 € T.T.C
 - Remplacement de la chaudière de la mairie (et des logements) : devis de M. Portron 9 940, 63 € T.T.C.
- **Indique** que ces travaux sont réalisés dans le cadre du programme CEE TEPCV

N° 2018-2: LOCATION DE LA PETITE SALLE DES FÊTES

3.3 Domaine et patrimoine - location

Suite à la location de la petite salle des fêtes du 31 décembre et aux désordres engendrés (tapage nocturne), se pose la question de la location de cette salle.

Le maire précise que la location de la petite salle représente un montant annuel de recettes d'environ 1500 €.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne plus louer la petite salle des fêtes le 31 décembre (réveillon de la Saint-Sylvestre)
- **Décide** d'augmenter le montant des cautions de la petite salle des fêtes :
 - Cauton pour les dégradations : 200 €
 - Cauton pour le ménage : 100 €
- **Décide** d'indiquer dans le règlement intérieur d'utilisation des salles des fêtes que les portes de la petite salle resteront fermées et que le matériel de sonorisation ne doit pas sortir de la salle.

PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE DE LA PARCELLE APPARTENANT A MME CHAMPIGNY (C N° 351 – EN PARTIE)

Afin de permettre à la commune de réaliser dans sa globalité le projet d'aménagement du parking derrière l'école et permettre au bus d'emprunter ce parking pour le transport scolaire, la commune doit être propriétaire d'une partie du chemin d'accès (cadastré C n° 351) appartenant à Mme Champigny. Mme Champigny refuse de vendre ou d'échanger cette parcelle à la commune (une demande d'acquisition à l'amiable a été formulée par écrit).

Me Brugière, avocat en charge du recours au tribunal administratif contre le permis d'aménager, conseille à la commune de réaliser une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. La cause d'utilité publique est réelle puisque que cette parcelle est classée en emplacement réservée au PLU pour l'élargissement de l'accès du chemin.

Après renseignement auprès de la sous-préfecture, la procédure est la suivante :

Réalisation d'une enquête publique à l'initiative du Préfet (avec désignation d'un commissaire enquêteur) – à la demande de la commune (un dossier doit être présenté à la Préfecture). Une évaluation du bien à exproprier doit être réalisée par les services du domaine (demande en cours).

A côté de l'enquête publique, une enquête parcellaire doit être effectuée qui a pour but de déterminer les immeubles à exproprier et de connaître les propriétaires concernés

Dans un deuxième temps, la procédure d'expropriation est confiée au juge qui statue sur l'expropriation, fixe la valeur du bien et les indemnités.

Le maire propose que ce point soit remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion dans l'attente de l'évaluation par le service des domaines.

Questions diverses :

Devenir du RPI

Suite à la rencontre avec M. Rouyer, inspecteur académique de Loches, et les maires du RPI le lundi 22 janvier, la fermeture d'une classe a été évoquée (vraisemblablement celle de Bossée qui est une classe unique).

Le maire donne lecture du courrier rédigé par les maires du RPI à l'attention du directeur académique (document annexé au présent compte-rendu).

Le maire précise qu'un comité technique a eu lieu ce jour et M. Rouyer lui a indiqué que le RPI n'est plus concerné par une fermeture de classe pour l'année scolaire 2018-2019.

Une réflexion doit être engagée par le RPI à ce sujet. Plusieurs points seront abordés :

- Redéfinition des modalités d'accueil des TPS
- Eviter le départ des enfants des communes du RPI vers d'autres écoles...

Commission des chemins

La commission des chemins s'est déplacée le lundi 15 janvier pour le programme des travaux de voirie 2018.

Le recensement est le suivant :

- Grillemont
- Rue du cimetière
- Route du stade
- La Perruche
- Route de Géron

En option :

- Loussault
- La Démmennerie
- La ferme du Bois

Le budget prévisionnel est de 40 000 €.

La route des Pinsonnières est également en mauvais état. Cette voie sera intégrée à un programme de travaux lorsque les travaux réalisés par les particuliers seront terminés.

Le maître d'œuvre retenu par la CCLST (cabinet Branly-Lacaze) se déplace le jeudi 1^{er} février à 14 h afin de réaliser le métrage et le chiffrage des travaux de voirie 2018.

Par ailleurs, la commission a évoqué la possibilité pour la commune d'utiliser la balayeuse mécanique de la CUMA La Ligoire pour balayer certaines routes (feuilles, mousses...) et éviter une dégradation rapide des voies.

M. Taupin, membre de la CUMA, précise qu'il a contacté le président à ce sujet. Un coût estimatif a été réalisé (pour 10 h de balayage/an : 300 € de parts sociales + 160 € de coût d'utilisation).

Il reste à étudier les modalités d'adhésion pour la commune (renseignements en cours auprès de la FDCUMA, de la Préfecture et de la Trésorerie).

M. Taupin précise que d'autres matériels pourraient être mutualisés (bras de fauchage, télescopique...)

Recensement projet 2018-2021 – Contrat régional de solidarité territoriale

La communauté de communes demande aux communes de recenser leurs projets futurs dans le cadre de l'élaboration du contrat régional de solidarité territoriale. Les fiches-projets doivent être retournées avant le 2 février 2018.

Le maire propose d'inscrire les travaux suivants :

- Isolation des logements situés Rue de l'Abbé Favoreau
- Isolation du logement de l'école et du logement situé au-dessus de la cantine

Mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement des logements au-dessus de la mairie

Dans le cadre des travaux d'aménagement des logements, la commune doit faire réaliser des contrôles techniques afin de vérifier la conformité des travaux aux normes en vigueur.

Trois devis ont été demandés :

- Qualiconsult : 3 900 € H.T.
- Apave : 2 975 € H.T
- Bureau Véritas : 3 575 € H.T.

Le devis de l'entreprise APAVE est retenu.

Par ailleurs, l'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 4 janvier 2018 en présence de M. Dugué, Soliha.

Aucun lot n'est infructueux. L'analyse des offres est en cours. La remise de l'analyse aura lieu le vendredi 2 février à 10 h.

La demande de subvention au titre de la DETR 2018 a été transmise à la Préfecture.

Aménagement du centre-bourg - courriers

Le maire donne lecture du courrier de Mme Reine Michaud.

Elle explique que suite à l'aménagement, ils subissent des nuisances sonores lors du passage de remorques vides, camions... sur le plateau. Elle demande quelle solution la commune envisage afin de remédier à ces désagréments.

Par ailleurs, l'écoulement des eaux serait à revoir au niveau du plateau situé Place Jasnin.

M. Berger, fils de Mme Berger domicilié au 10 rue des Fontaines, a transmis un courrier concernant l'aménagement des chicanes Rue des Fontaines et indique que cela crée des nuisances sonores et ne permet de faire ralentir les véhicules.

Suite aux discussions, il sera revu avec le cabinet Urba 37 (le positionnement des chicanes Rue des Fontaines et le positionnement des yeux de chat sur les chicanes rue Dangé d'Orsay).

Qualité de l'eau – courrier

M. Dallot, habitant à Prix, a envoyé un mail indiquant que le taux d'atrazine de l'eau potable n'est pas conforme à la norme et demande ce qui est envisagé pour remédier à cette non-conformité.

Une réponse lui a été faite indiquant que des travaux étaient envisagés par la communauté de communes (plusieurs projets sont à l'étude). Son courrier a été transmis au service eau potable de la CCLST en charge du dossier.

Réparation du calvaire situé Route de La Liberté

Lors de la tempête du 11 décembre 2017, le calvaire situé de Route Vou est tombé.

Après vérification auprès de la DRAC, ce monument n'est pas protégé au titre des monuments historiques. Néanmoins, il présente un intérêt puisqu'il est ancien et répertorié dans le livre d'Indre et Loire comme élément notable de la commune.

Le sinistre a été déclaré à notre assurance, une prise en charge est possible sur présentation d'un devis (montant non connu).

Sur les conseils de Mme Girard, conservateur du patrimoine à la DRAC, un restaurateur de sculpture a été contacté afin d'étudier les possibilités de réparation du calvaire. M. Brunner est venu ce jour. La restauration du Christ est possible. Néanmoins, un morceau du bras a été perdu (morceau qui était accroché à la croix). Sans ce morceau, la restauration ne sera pas possible.

Course de caisses à savon

Le comité des fêtes a prévu d'organiser une course de caisses à savon le dimanche 9 septembre.

Cette course aura lieu dans le bourg. La rue Dangé d'Orsay (en partie), la rue Rabelais (en partie) et la rue du paradis seront fermées à la circulation (de 10 h à 17 h).

Arrêté préfectoral de refus du projet éolien

Le Préfet d'Indre-et-Loire a pris un nouvel arrêté le 22 janvier 2018 portant refus de l'autorisation sollicitée par la société FERME EOLIENNE DU BOIS BODIN en vue d'exploiter des éoliennes sur la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et de Vou.

Réunion du comité de pilotage à la communauté de communes Loches Sud Touraine – Compétence Eau et assainissement

Un comité de pilotage a été créé par la CCLST afin de travailler sur le transfert de la compétence Eau et Assainissement en 2020.

M. Taupin indique qu'un état des lieux de l'existant a été présenté (un diaporama sera transmis aux communes). Différentes organisations existent sur le territoire : gestion en régie seule, gestion en régie avec un syndicat, gestion en affermage... Le prix de fourniture en eau potable est très variable sur le territoire de la communauté de communes (de 120 € à 295 € le m3)

L'objectif du comité de pilotage est d'étudier les différents modes de gestions possibles (gestion en régie ou en délégation de service public).

Concernant la compétence assainissement : 93 unités de traitement collectif ont été recensées (dont 16 de plus de 25 ans).

S'agissant des eaux pluviales (urbaines) : le recensement de l'existant est difficile compte-tenu de l'absence des plans des réseaux dans de nombreuses collectivités.

Reliquaire de Saint-Martin

Le service des archives du conseil départemental empruntera le reliquaire-ostensoir dit de Saint-Martin situé dans l'église pour une exposition temporaire à Beaulieu-lès-Loches du 30 mars au 2 avril 2018.

Informations diverses

A traiter par les agents techniques :

- Mise en place d'un panneau provisoire à La Voltière
- Nettoyage du cimetière (un avaloir pourrait être installé devant le portail pour canaliser l'eau – à étudier par la commission des chemins)
- Débouchage de la buse au lieu-dit « Le Petit Poisson »

Repas élus-agents

Le repas sera fourni par Le Bellevue (choix du menu à 15 € : Foie-Gras, Noix de joues de veau et ses petits-légumes, plateau de fromages et terrine créole).

Le vin sera fourni par les élus.

Animations – 14 juillet et 11 novembre

Mme Prieur a contacté le groupe "Dix de Der" (déambulation de 5 musiciens) pour l'animation du 14 juillet (en attente d'une réponse).

Pour l'animation du 11 novembre, plusieurs artistes sont disponibles :

- M. Levoie – (chant, musique d'ambiance, orgue de barbarie) – 230 €
- M. Bonneville (humeur, déguisement, magie, imitation, chant...) – 550 €
- Phil et Laure (chant, danse type cabaret, orgue de barbarie...) : 620 €
- M. Cochard (magicien) : 2 prestations ; 700 € ou 800 €

Après discussion, il est proposé de mettre une option pour la prestation de M. Bonneville.

Vœux du maire

Mme Prieur propose qu'une invitation personnalisée soit envoyée aux nouveaux arrivants pour la cérémonie des vœux.

Fusion de communes

Une réflexion sur la création d'une commune nouvelle est en cours (avec les communes de Ligueil, Cussay, Ciran).

Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées :

- le mardi 27 février 2018 à 20h00

- le mardi 3 avril 2018 à 20h00

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 30 janvier 2018

	Délibérations
2018-01	Travaux réalisés dans le cadre du programme TEPCV
2018-02	Location de la petite salle des fêtes

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2018

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	